

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE KEFFENACH

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 Juin 2021 à 19h00

Présents : MMES FREY A., SPIELMANN, LEICHT,
MM. SCHNEIDER, ACKER, FRANK, FAUST, RUFFY, FOLTZENLOGEL,
ZEIDLER Y., FREY S.

Excusés : Néant

Non excusés : Néant

Présidente de séance : Mme FREY Anne, Maire.

Secrétaire de séance : Mr RUCH Daniel.

Le jeudi 17 juin 2021 à 19h00, dans la salle de l'annexe de la mairie de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021.
2. Aire de covoiturage – aménagement du centre du village.
3. Jury d'assises 2022.
4. SIVU – Modification des statuts.
5. Motion Groupement Hospitalier Nord-Alsace.
6. Future piste cyclable.
7. Elections des 20 et 27 juin 2021.
8. Organisation des fêtes.
9. Divers

Madame le Maire propose de rajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- 2 – Urbanisme : Révision du P.L.U.i du Hattgau.
- 3 – Révision du SCOTAN.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 avril 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – URBANISME : REVISION ALLEGEE N°1 DU P.L.U.i :

Madame le Maire diffuse l'information suivante au Conseil Municipal :

Le 19 mai dernier, lors de la conférence intercommunale des maires, l'ATIP a présenté la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau. Cette procédure de modification d'urbanisme concerne l'extension de la station d'épuration de HOFFEN localisée sur le ban communal de RITTERSHOFFEN. Le code de l'urbanisme impose, dans ce cadre, une concertation et des modalités de collaboration avec les communes.

Le dossier technique sera prochainement transmis aux communes pour présentation au Conseil Municipal.

Chaque commune membre de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, pourra émettre un avis et faire des propositions pour enrichir le dossier.

3 – REVISION DU SCOTAN :

Le territoire de l'Alsace du Nord compte 105 communes regroupées en 6 intercommunalités, pour 188 000 habitants.

Madame le Maire informe qu'une révision du SCOTAN est en cours depuis 2018 pour s'achever en 2022. L'objectif affiché est de produire 910 logements sur 20 ans, réorganiser le tissu urbain et rural pour une meilleure harmonisation économique et écologique. Sur le plan de l'intercommunalité, cela représente 12 logements par an sur les 10 prochaines années, pour descendre à 9 ensuite. Sur le plan local, des évolutions sont à prévoir en ce qui concerne les terrains de la zone 1AU, qui ne seront plus prioritaires à la construction à compter de mars 2022. Les propriétaires devront réfléchir à l'avenir de leurs terrains.

4 – AIRE DE COVOITURAGE – AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE :

Madame le Maire informe que les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage ont débuté ce jour. Le chantier s'annonce bien.

Dans le prolongement de l'aménagement et l'embellissement de la commune, Madame le Maire évoque le partenariat signé entre certaines communes et l'Association des Jardins et Vergers de l'Outre-Forêt, association de passionnés d'environnement, de nature, de vergers et de jardins. Le principe est de planter un arbre pour chaque naissance dans la commune. Madame le Maire consulte le conseil municipal pour avis.

5 – JURY D'ASSISES 2022 :

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assises pour l'année 2022, le conseil municipal doit procéder au tirage au sort d'un citoyen de la commune, à partir de la liste électorale.

Monsieur LUPFER Steve a été tiré au sort.

6 – SIVU GYMNASSE – MODIFICATION DES STATUTS :

Chaque année, la participation des communes membres du Syndicat se calcule selon les 4 critères précisés dans l'article 8 des statuts du Syndicat. En raison d'une modification de la fiscalité intra-communautaire et de la disparition de la taxe d'habitation, le comité propose de changer les critères de calcul des quotes-parts des collectivités, en retenant pour moitié le nombre d'élèves présents au collège en l'année N-1 et pour moitié le produit du potentiel financier par la population pour N-1.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette modification des statuts.

Vu l'article L 5711-1 du CGCT régissant le fonctionnement des syndicats mixtes fermés

Vu les articles L 5211-17 à L 5211-20 du CGCT précisant les modalités de modification des statuts en matière de calcul des participations

Considérant que les critères actuels de calcul des participations suite aux changements de fiscalité sont caduques

Considérant la délibération du Syndicat Mixte de la Région de Soultz-Sous-Forêts en date du 8 avril 2021

Considérant que les membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois à partir de la notification pour se prononcer sur la modification envisagée des statuts et que passé ce délai à défaut de délibération, la décision est réputée favorable

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de la commune de KEFFENACH,

EMET un avis favorable à la modification (**en bleu**) des statuts en matière de calcul de quote-part de l'article 8 comme indiquée ci-dessous.

Article 8-Ressources

Les collectivités s'engagent à pourvoir aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est constitué.

Les recettes du budget du syndicat comprennent une quote-part de chaque collectivité membre, calculée selon les **2** critères suivants **à parts égales** :

1° Nombre d'élèves présents au collège en année N-1

2° Produit du Potentiel financier de l'année N-1 par la population INSEE de l'année N-1

7 - MOTION GROUPEMENT HOSPITALIER NORD-ALSACE :

Le Groupement Hospitalier de Territoire Basse Alsace-Sud Moselle (BASM) regroupe actuellement 13 établissements hospitaliers étendus de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'Ouest.

Monsieur STURNI, président du Bureau Syndical, souhaite présenter une motion sur la création d'un Groupement Hospitalier Nord-Alsace, pour le secteur de Haguenau, Wissembourg, Saverne et Bischwiller. En effet, le fait de restreindre le périmètre du GHT actuel permettrait d'en améliorer la gouvernance, la gestion administrative et les coûts de fonctionnement, et de maintenir un service de proximité.

Cette motion est soumise au vote, entre autres, des assemblées délibérantes des communes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette motion.

Elle est adoptée à la **majorité** (10 voix pour et 01 abstention).

8 – FUTURE PISTE CYCLABLE :

Madame le maire évoque le tracé de la future piste cyclable, décliné dans le plan vélo intercommunautaire/ CCOF. Ce tracé n'est pas encore arrêté définitivement.

L'itinéraire proposé initialement soulève de nombreuses questions sur le plan du remembrement, de la chasse et de la praticabilité en raison de remontées humides.

Il a donc été proposé que la piste passe par la « Alte Roemerstrasse ». Le bureau d'études BEREST étudie cette proposition.

9 – ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que du matériel électoral a été acheté par la commune (protections en plexiglas qui seront remboursées). D'autres matériels ont été fournis par l'Etat (visières de protection, autotests).

10 – ORGANISATION DES FETES :

La commission communale des fêtes et cérémonies propose d'organiser la fête du 3^{ème} âge le samedi 10 juillet à 18h00, et la fête nationale le 14 juillet à 19h00.

Ces propositions sont approuvées **à l'unanimité.**

11 – DIVERS :

Madame le Maire fait part des informations suivantes :

Monsieur le curé partira prochainement pour DUPPIGHEIM (67). Il sera remplacé à compter du 5 septembre prochain.

Deux nouveaux garde-corps ont été installés au niveau de la rampe d'escalier arrière de la mairie et de la rampe d'accès PMR de l'école.

Les réparations consécutives à des infiltrations d'eau dans la toiture de l'église protestante ont été effectuées.

Les paratonnerres des églises catholique et protestante ont été mis aux normes.

Séance levée à 20H05.

Fait à Keffenach, le 28 juin 2021

Le Maire,
Anne FREY



